



## PROJET DE DECISION

Vu le décret du 29 mars 2018 et sa parution au Moniteur belge le 14 mai 2018,

Vu l'obligation de réaliser un projet de décision pour chaque point abordé à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Vu le dépassement de l'indice-pivot en septembre 2018 ;

Vu la proposition d'indexation de 2 % de la participation financière des affiliés au 1<sup>er</sup> janvier 2019 présentée et approuvée par le conseil d'administration du 09/10/18;

Attendu que celle-ci a été transmise aux affiliés avec la convocation à l'assemblée générale du 26 novembre 2018 ;

Le Conseil Communal / le Conseil du CPAS / le Conseil provincial APPROUVE / N'APPROUVE PAS l'indexation de la participation financière des affiliés au 1<sup>er</sup> janvier 2019, telle que présentée.